



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **SR Production Sàrl**, de siège social à, 1963 Vétroz
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites du district de Conthey dès le 19 octobre 2012 :
 - 1.L'inventaire ;
 - 2.L'état de collocation ;
 - 3.La décision de l'administration de la faillite de ne pas tenter action en responsabilité contre les responsables de la société selon l'art. 827 CO.
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
 - 1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
 - 2.Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera accepté (art. 250 LP).
 - 3.Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant l'action en justice contre les responsables de la société selon l'art. 827 COTous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites du district de Conthey.
But social : Production de sites Internet etc.Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

00819247

